

Téléchargement des parties de simultanés

Document préparatoire

Dernière mise à jour : 8 décembre 2016

Patrice Bulat – Joan Controu

Introduction

Depuis septembre 2015, un module de téléchargement est utilisé pour l'envoi des parties des T.H. Outre-Mer, sur le modèle de ce qui se fait depuis longtemps pour les Simultanés Permanents et Fédéraux.. La mise en place de ce module a été approuvée lors d'une réunion Outre-Mer du Festival de Vichy 2015. L'objectif était notamment de pallier les problèmes récurrents d'envoi postal et de réduire par là-même les frais de courrier.

Ce module a été ensuite mis à contribution fin 2016 pour proposer le téléchargement des parties de la Phase 1 et du Simultané VerDiam suite à des problèmes rencontrés dans certains centres ayant reçu ces parties et les ayant fait jouer par erreur en lieu et place d'une autre épreuve, les délais pour retirer les parties et les envoyer aux comités s'avérant alors très courts.

Le système de téléchargement utilisé en urgence pour ces deux épreuves ayant bien fonctionné, il est proposé d'étendre son utilisation à l'ensemble des épreuves en simultané à partir de la saison 2017-2018.

Ce document détaille les outils et procédures accessibles pour chacun des intervenants :

- la FFSc qui supervise la mise à disposition des parties de simultanés.
- les présidents de comité qui délèguent le téléchargement et l'envoi des résultats.
- les délégués Parties qui téléchargent les parties de l'épreuve qui leur a été attribuée.
- les délégués Résultats qui envoient les résultats du centre qui leur a été attribué.

Supervision par la FFSc

Pour chaque épreuve fédérale en simultané : Phases, VerDiam, Handicap ... la FFSc a désormais la possibilité de mettre à disposition en téléchargement le fichier PDF contenant les parties du tournoi ainsi que les indications d'usage.

Les droits de téléchargement sont jusqu'à présent attribués par la FFSc aux seules personnes concernées, par l'intermédiaire de leur fiche personnelle dûment renseignée (n° de licence, adresse mél ...)

Si la personne ne possède pas encore de fiche personnelle, la FFSc lui en crée une d'office.

Lors de l'attribution des droits de téléchargement à cette personne, le nom du centre concerné (par exemple : "Comité Alsace – Colmar") est enregistré. La FFSc peut lui envoyer automatiquement un mél contenant les modalités de téléchargement.

Le téléchargement des parties est autorisé par la FFSc :

- à partir de X jours avant le début du tournoi; par exemple, 5 = à partir du lundi pour un simultané joué le samedi.
- jusqu'à X jours avant le début du tournoi, par exemple 1 = jusqu'à la veille du tournoi à minuit.

L'objectif est de faire en sorte que pour les épreuves fédérales en simultané, les attributions soient faites directement par le président comité qui est le plus à même de connaître les centres ouverts dans son comité et les personnes à qui adresser les parties pour chaque centre.

Lorsque chaque président de comité a saisi la liste des délégués Parties et Résultats pour chaque centre ouvert pour un simultané, la FFSc valide cette liste et en informe chacune des personnes concernées.

La FFSc est informée de chaque téléchargement et envoi de résultats, et a accès à un historique détaillé de toutes les opérations effectuées.

Paramétrage par les présidents de comité

Chaque président de comité peut gérer, à travers sa fiche personnelle (à laquelle la FFSc a attribué des droits spécifiques), le système de téléchargement et d'envoi de résultats pour son comité.

En début de saison, le comité établit comme d'habitude la liste des centres qui seront ouverts pour chaque épreuve fédérale en simultané. Pour chaque centre, un responsable est désigné, mais aussi une personne qui sera chargée de télécharger les parties (le « délégué Parties ») et une autre qui sera chargée d'envoyer les résultats (le « délégué Résultats »), permettant ainsi le cas échéant au responsable du centre de jouer l'épreuve en toute quiétude.

Une fois le planning du comité établi, le président de comité se connecte sur sa fiche personnelle afin d'attribuer les droits spécifiques pour chaque simultané :

- Épreuve : sélection dans une liste déroulante.
- Centre : sélection parmi la liste des clubs du comité, ou saisie manuelle si le centre n'est pas ouvert par un club.
- Parties : personne chargée du téléchargement des parties, saisie des premières lettres du nom puis sélection dans une liste déroulante d'autocomplétion, comme cela se fait pour l'inscription en ligne.
- Résultats : personne chargée de l'envoi des résultats de ce centre au serveur de la FFSc.
- Pour chacune des deux personnes, l'adresse mél est celle renseignée dans sa fiche personnelle.

Exemple de capture d'écran :

Comité :	Alsace
Épreuve :	Phase 2 du Championnat de France 2016-2017
Centre :	A01 - Colmar
Parties :	POTEMSKI Marc (1B, S, FR, A01)
Mél :	marc.potemski@xxx.fr
Résultats :	LEY Simone (3B, V, FR, A01)
Mél :	simone.ley@xxx.fr

Un avertissement sera affiché si un délégué est d'un autre comité. Le président de comité pourra alors constater son erreur (si c'en est bien une) et la corriger aussitôt. Il faut rester particulièrement vigilant pour le délégué Parties car il existe parfois des homonymes au sein d'un même comité.

Le président de comité peut se désigner lui-même comme délégué Parties et/ou Résultats.

Le formulaire ne peut pas être validé si aucune adresse mél (ou aucune fiche) n'est trouvée pour un délégué. Dans ce cas il convient de contacter la FFSc.

Téléchargement des parties de simultanés

Les attributions ne sont pas immédiatement prises en compte : elles sont enregistrées dans une liste d'attente au fur et à mesure des saisies par le président de comité. Une fois les droits attribués à tous les centres d'une épreuve, le président de comité valide sa liste. Si tout est OK, la FFSc valide à son tour, et chacun des délégués reçoit un mél l'informant qu'il aura accès :

- pour le délégué Parties : au téléchargement des parties de telle date à telle date, avec le détail des modalités de téléchargement et le numéro de secours à contacter en cas de problème survenant après la date limite de téléchargement.
- pour le délégué Résultats : à l'envoi des résultats de son centre, avec le détail des modalités d'envoi.

La date limite de validation des attributions par le comité est fixée à 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée. Il n'est pas nécessaire de tout saisir en début de saison.

Les attributions sont ensuite validées par la FFSc. Si des modifications devaient ensuite être apportées, il convient de contacter la FFSc.

Un historique des opérations est disponible pour récapituler l'ensemble des opérations associées au comité sur une épreuve donnée :

- date de l'opération
- type d'opération : attribution de droits, téléchargement des parties, envoi des résultats ...
- nom du centre
- nom de la personne

Téléchargement des parties d'une épreuve

Lorsque le président de comité a attribué les droits de téléchargement à une personne, puis que la FFSc a validé cette attribution, le délégué Parties reçoit un mél l'en informant, avec :

- le nom de l'épreuve
- le nom du centre
- la date d'ouverture au téléchargement
- la date limite du téléchargement (en général J-1 à minuit avant le tournoi)
- les modalités de téléchargement
- le numéro de secours à contacter le jour J si nécessaire

Une fois le téléchargement ouvert, le délégué se connecte sur sa fiche personnelle où apparaît alors un menu "Parties PDF" dans lequel il peut télécharger le fichier PDF contenant les parties de l'épreuve :

Téléchargement de parties

Ce module vous permet de télécharger le fichier PDF contenant les parties d'un tournoi à venir. Seuls les utilisateurs autorisés par la FFSc ont accès à ce fichier.



Télécharger les parties



Fichier au format PDF

Tournoi : Phase 2 du Championnat de France 2016-2017

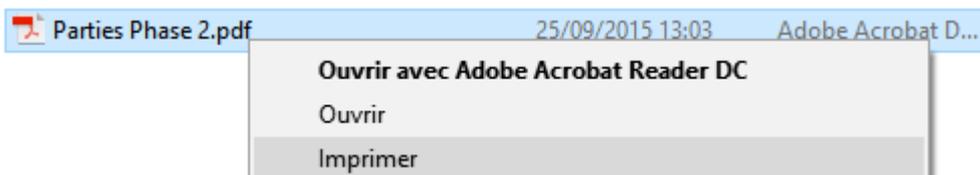
Date : 11/12/2016

Centre : Colmar

En cliquant sur "Télécharger les parties" ou sur la fleche verte à gauche, le fichier est téléchargé et s'affiche dans le navigateur.

Il est aussi possible de faire un clic droit sur "Télécharger les parties" puis choisir "Enregistrer sous ..." pour enregistrer le fichier sans qu'il n'apparaisse à l'écran.

Le délégué peut aussi imprimer le fichier directement depuis l'explorateur Windows, en faisant un clic droit sur le nom du fichier, puis "Imprimer" :



Dès que les parties sont téléchargées, un mél est envoyé au président de comité et à la FFSc pour les informer du téléchargement, qui est bien sûr également logué dans la base de données du serveur.

2 jours avant l'épreuve, un mél de rappel est envoyé aux délégués qui n'ont pas encore effectué le téléchargement, avec copie adressée au président du comité concerné et à la FFSc.

Téléchargement des parties de simultanés

Toutes les parties d'une épreuve sont contenues dans un unique fichier au format PDF. Les premières pages contiennent les consignes d'arbitrage, suivies par les parties elles-mêmes.

Le format PDF offre de multiples avantages :

- il est géré en natif par tous les navigateurs, qui peuvent donc afficher un PDF sans avoir besoin d'installer un logiciel ou un module supplémentaire.
- c'est un format multiplateforme, le téléchargement peut se faire indifféremment sous PC, Mac ou Linux.
- c'est un format ouvert, ce qui peut permettre si nécessaire au serveur de la FFSc d'effectuer certaines modifications à la volée, par exemple indiquer à des emplacements prévus à cet effet la date du téléchargement, l'identité du délégué Parties, le nom du centre ...

Envoi des résultats d'un centre

Lorsque le président de comité a attribué les droits d'envoi des résultats à une personne, puis que la FFSc a validé cette attribution, le délégué Résultats reçoit un mél l'en informant, avec :

- le nom de l'épreuve
- le nom du centre
- la date de l'épreuve
- les modalités d'envoi de résultats

Une fois l'épreuve terminée et les résultats du centre connus, le délégué Résultats se connecte sur sa fiche personnelle où apparaît alors un menu "Envoi de résultats" dans lequel il peut envoyer directement au serveur de la FFSc les résultats de l'épreuve pour son centre.

Ce menu n'est pas implémenté à l'heure actuelle. Ce qui est prévu :

- envoi d'un fichier CSV exporté depuis Sigles
- envoi automatique d'un mél au président de comité et à la FFSc pour les informer de l'envoi des résultats pour ce centre.
- envoi automatique d'un mél au responsable de l'envoi des résultats (+ copie comité et FFSc) si les résultats du centre n'ont pas été reçus après X jours.

Les résultats sont enregistrés sur le serveur FFSc en tant que résultats non validés. C'est la FFSc qui validera en dernier lieu les résultats de l'épreuve une fois tous les centres collectés, ce qui déclenchera alors le calcul du classement et des points.

Avantages de ce système

Le responsable d'un centre n'est plus forcément récipiendaire des parties, ce qui lui permet le cas échéant de jouer l'épreuve en toute quiétude.

L'ensemble des centres ouverts pour une épreuve sont recensés et connus avant le début de l'épreuve, ce qui permet :

- d'afficher la liste des centres dans l'annonce de l'épreuve au calendrier fédéral, avec un lien vers la page du club (et donc ses coordonnées) pour les centres ouverts par des clubs.
- d'estimer de façon précise l'avancement de la collecte des résultats, aussi bien au niveau national que pour chaque comité.

Le président de comité peut gérer de façon plus flexible ses épreuves en simultanés :

- saisie de la liste des centres ouverts.
- saisie des délégués Parties.
- saisie des délégués Résultats.
- réception d'un mél dès qu'un délégué Parties télécharge le fichier PDF pour son centre.
- envoi automatique d'un mél de rappel pour les centres tardant à télécharger leurs parties.
- plus besoin de fusionner les résultats du comité avant envoi à la FFSc : chaque centre envoie ses propres résultats directement au serveur de la FFSc.
- récupération des résultats détaillés par centre et par comité.

La facturation des différents centres d'une épreuve est simplifiée :

- affichage de statistiques détaillées une fois les résultats de l'épreuve validés par la FFSc
- calcul automatique de la facturation par le serveur FFSc en fonction des paramètres spécifiques au comité : facturation (ou pas) des jeunes ...

Les envois par courrier postal ne sont plus nécessaires :

- pas de frais de mise sous plis
- pas de frais de port pour la FFSc
- pas de frais de port pour le renvoi dans chaque centre pour les comités

Le (vieux) module des résultats provisoires de Simultanés disparaît :

- les résultats transmis par chaque centre apparaissent directement dans la rubrique Tournois du site, le même lien peut donc être utilisé pour pointer vers les résultats provisoires puis définitifs.
- il devient possible d'afficher les résultats d'un centre spécifique, et pas seulement des joueurs d'un club ou d'un comité (qui jouent parfois dans un autre comité), comme c'est déjà le cas pour les résultats de Simultanés Fédéraux.

Questions diverses

Un président de comité peut-il lui-même télécharger les parties d'un simultané ?

Oui, s'il attribue les droits de téléchargement à sa propre fiche personnelle. Comme pour toutes les attributions, elle apparaîtra dans les logs de la FFSc, ainsi que chaque téléchargement des parties.

Que se passe-t-il en cas de changement du président de comité ?

L'ancien président perd l'accès au module tandis que le nouveau président y a maintenant accès. Il appartient à l'ancien président de communiquer toutes informations utiles au nouveau président, comme pour n'importe quel dossier.

Que se passe-t-il si l'adresse mél d'un délégué est invalide ?

Dans ce cas la FFSc reçoit un message d'erreur en retour, dans un délai variable, et détermine alors avec le président de comité la correction à apporter selon le type de retour : adresse inexistante, boîte pleine ...

Le fichier PDF est-il supprimé du serveur après la date limite ?

Non, il est conservé. Une fois les résultats définitifs publiés, le fichier PDF devient disponible en téléchargement pour tous les internautes, par exemple :



Phase 1 du Championnat de France 2016-2017 - Le samedi 05/11/2016 - 2 parties

Joueurs : 4006	Top = 1570	M = 802	D = 0.2	 Télécharger les parties
----------------	------------	---------	---------	---

Il s'agit alors en général d'une version allégée du fichier, sans les consignes destinées aux arbitres.

Les trois Simultanés Mondiaux et les Panafricains sont-ils également concernés ?

Ce système a été proposé à la FISF qui a donné un accord de principe, sachant qu'actuellement les parties sont envoyées par mél aux différentes fédérations.